

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009005

OBJET :ZAC du Pont Tournant : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par la SEM Plaine Commune Développement pour l'année 2007 et autorisation du Maire de signer l'avenant n°29.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 février 1993 créant la ZAC du Pont Tournant,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 1993 confiant par voie de concession l'aménagement de la ZAC du Pont Tournant à la SEM Plaine Commune Développement,

VU la concession d'aménagement de la ZAC du Pont Tournant signée le 24 mai 1993,

VU le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale de la ZAC du Pont Tournant concernant l'année 2007 présenté par la SEM Plaine Commune Développement,

VU le projet d'avenant n°29 à la concession d'aménagement,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en Marche pour le Changement" s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UN : APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par la SEM Plaine Commune Développement, pour la ZAC du Pont Tournant comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêté au 31 décembre 2007 pour l'année 2007, le bilan prévisionnel et le plan prévisionnel de trésorerie laissant apparaître une participation prévisionnelle de 251 728€ HT.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°29 de la concession d'aménagement fixant la participation prévisionnelle de la ville à 251 728 € HT et prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 2009.

Le Maire